

Le Journal de Prévost

53 000\$ par an pour les policiers de la Régie de la rivière du Nord :

La sentence arbitrale rend le maire de Prévost perplexe

« Je suis perplexe et j'ai des interrogations profondes sur la société dans laquelle nous vivons » a déclaré M. Claude Charbonneau, en sa qualité de maire de Prévost, suite à la sentence arbitrale rendue le 31 janvier 2001, décrétant les termes et conditions de la première convention de travail des policiers de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord.

« Oui, je veux des policiers bien payés! Oui, leur travail est très important dans notre société » a précisé le maire en ajoutant que « le travail des infirmières et des infirmiers, des enseignantes et enseignants est tout aussi vital et important dans la hiérarchie sociale. »

M. Charbonneau s'est demandé s'il y avait une équité entre les corps d'emplois? « Quand je constate la disparité, quand je les compare les uns par rapport aux autres, cela me désole! Pourquoi existe-t-il un tel écart dans la grille salariale de tous ces intervenants soci-

aux » s'est interrogé le maire de Prévost, également président de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord.

« Je conclus, a dit le maire, qu'après lecture de cette convention de travail décrétée par sentence arbitrale, nos "salariés" policiers sont de loin les mieux payés et ayant les conditions de travail les plus enviables du monde municipal. Pourquoi en est-il encore ainsi? »

La convention de travail

décidée par l'arbitre Me Bernard Bastien se terminera le 31 décembre 2001. « Devrons-nous encore la bonifier et l'enrichir pour les 2 ou 3 prochaines années » s'est interrogé le maire de Prévost, Claude Charbonneau dont la ville paie 58% de l'ensemble des coûts de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord.

Selon le maire, la masse salariale augmentera de 95 000\$ et le salaire moyen des policiers atteindra 53 000\$ à l'expiration de cette convention.

Dans sa décision, l'arbitre a fait référence aux amendements apportés au Code du travail et plus particulièrement à l'article 99.5, qui fait en sorte qu'un policier est d'abord et avant tout un employé municipal au même titre que les pom-

piers, les cols bleus et les cols blancs, avec les particularités qui les distinguent les uns par rapport aux autres.

Le maire estime qu'une réflexion profonde s'impose sur le fonctionnement de l'actuelle société et sur des mécanismes déterminant les conventions de travail par des sentences arbitrales imposées aux

élus, qui sont imputables de leur administration devant leurs commettants, qui en font les frais.

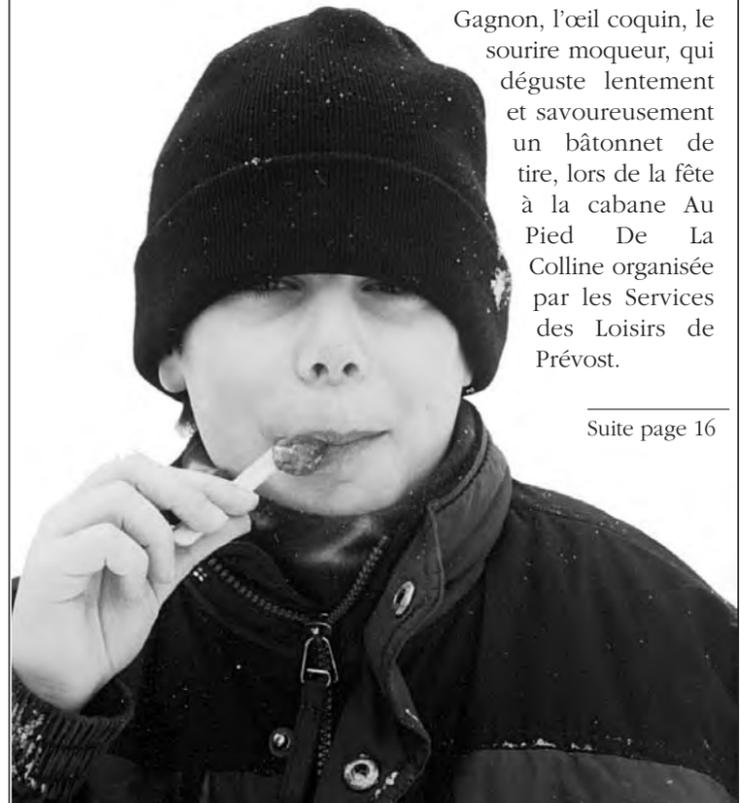
M. Charbonneau a dit souhaiter la tenue d'une large consultation sur le rôle de la police et de sa place dans la vie quotidienne, ce qui mérite aussi réflexion.

Le temps des sucres

C'est une tradition!

Voici Gabriel Bertrand-Gagnon, l'œil coquin, le sourire moqueur, qui déguste lentement et savoureusement un bâtonnet de tire, lors de la fête à la cabane Au Pied De La Colline organisée par les Services des Loisirs de Prévost.

Suite page 16



Un a pris l'œuf, l'autre l'enveloppe!

La poule aux œufs d'or frappe 2 fois

Selon nos sources d'information, la négociation de la convention de travail des 24 policiers de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord a entraîné des déboursés cumulatifs d'honoraires professionnels au coût de 120 000 \$, alors que celle des quelques cadres de la Régie a coûté environ 60 000 \$.

Dans le premier cas, les policiers ont reçu un montant forfaitaire total de 100 000 \$ en rétroactivité.

SOMMAIRE

- 203 000\$ pour le parc de la Coulée p. 3
- Le conseil du lundi 12 mars p. 4
- Nouvelle bibliothèque de Prévost p. 5
- Encore une histoire de drapeau p. 7
- Je veux parler à quelqu'un p. 8
- La police communautaire p. 10
- Statistiques de la police p. 12
- Taxi-bus et co-voiturage p. 14
- La Cité bleue triomphe p. 15

UNI PRO
freins
silencieux
suspension
injection
Votre Mécano technicien de confiance

20 ans d'expérience en mécanique automobile

Prév-automobiles

- Suspension • alignement informatisé • direction • freins • protection antirouille •
- pneus • entretien selon les normes du fabricant •

224-2771

Richard Bujold - 3026, boul. du Curé-Labelle, Prévost



Achat et vente
de véhicules
d'occasion

224-9779